

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** tenue sous forme de visioconférence, à 17 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 21 décembre 2020.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière	Me Catherine Adam
	Le directeur général	Guy Benedetti

**À 17 h 25, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.**

**1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-12-534**

**1.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020**

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2 AUTRE RÉGLEMENTATION**

**2020-12-535**

**2.1 776-13 – RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT 776 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION DU RÉGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, il est

RÉSOLU que le « Règlement 776-13 modifiant le Règlement 776 et ses amendements concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-12-536**

**2.2 941 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021 – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT les articles 485 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, ainsi que les articles 244.29 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, il est

RÉSOLU que le « Règlement 941 concernant l'imposition des taux de taxation et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2021 » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3 DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS**

**2020-12-537**

**3.1 NOMINATION D'UNE CANDIDATE AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA PERCEPTION ET RÉCEPTION**

CONSIDÉRANT le départ de madame Vicky Paquette au poste de préposée à la perception et réception ;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un affichage à l'interne et à l'externe ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ainsi que de Mme Isabelle Rivest, directrice du service des Ressources humaines, en date du 14 décembre 2020 ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU de procéder à la nomination de Mme Roxane Primeau au poste de préposée à la perception et réception, et ce, à compter du 11 janvier 2021, avec une période de probation de 120 jours travaillés, le tout conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4756. Poste budgétaire : 02 132 00 141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4 SERVICES TECHNIQUES / TRAVAUX PUBLICS / HYGIÈNE DU MILIEU**

**2020-12-538**

**4.1 TP-254 – ADJUDICATION DE CONTRAT – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié le 24 novembre 2020 sur SEAO ainsi que dans le journal Nord-Info du 2 décembre 2020, pour le projet TP-254 – Collecte et transport des matières organiques, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement en date du 11 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Simon Coulombe, directeur du service des Travaux publics, quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie *Enviro Connexions*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'adjuger le contrat TP-254 – Compostage des matières organiques, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Enviro Connexions, selon les prix unitaires pour un montant total approximatif de 1 152 273,00 \$ taxes en sus, pour une période de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec deux possibilités de renouvellement de contrat pour les années 2024 et 2025. Poste budgétaire : 02 462 41 446.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-12-539**

#### **4.2 ST-200 – REJET DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE LA PASSERELLE BOUTHILLIER À ROSEMÈRE**

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié le 14 octobre 2020 sur SEAO ainsi que dans le journal Nord-Info du 21 octobre 2020, pour le projet ST-200 – Services professionnels - Plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de la passerelle Bouthillier à Rosemère, une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection s'est réuni le 17 novembre 2020 afin de l'analyser;

CONSIDÉRANT que la Ville a tenté de faire réduire le coût de l'unique soumission conforme reçue, mais que le nouveau prix négocié demeure substantiellement élevé;

CONSIDÉRANT la saine gestion des dépenses publiques, il est justifié de retourner en appel d'offres;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de rejeter l'unique soumission reçue pour le projet ST-200 - Services professionnels - Plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de la passerelle Bouthillier à Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **5 SERVICES COMMUNAUTAIRES**

### **2020-12-540**

#### **5.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRAT RELATIF AUX HEURES DE GLACE ENTRE LA VILLE ET LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DE ROSEMÈRE - CDCSR**

CONSIDÉRANT que la Ville loue annuellement des heures de glace à la CDCSR, OBNL, au bénéfice de ses citoyens et organismes;

CONSIDÉRANT que la pandémie a ralenti ou même arrêté certaines activités à l'aréna et au Centre Multisports;

CONSIDÉRANT que la CDCSR doit maintenir ses installations en bon état avec un minimum de personnel ce qui engendre des dépenses récurrentes malgré la fermeture des installations au public;

CONSIDÉRANT que la CDCSR a confirmé à la Ville qu'ils n'ont reçu aucune aide financière gouvernementale;

CONSIDÉRANT que la CDCSR s'engage à créditer en 2021 les heures de glace non utilisées en 2020 à la Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Claude Guérin, directeur des Services communautaires, en date du 27 novembre 2020;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement taxes nettes de la somme de 85 000 \$, à même le poste budgétaire 54 139 00 200 du fonds général à la Corporation de développement culturel et sportif de Rosemère (CDCSR) pour le contrat de location d'heures de glace.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **6 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

## **7 CLÔTURE**

### **2020-12-541**

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par le conseiller René Villeneuve, la séance est levée à 17 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram  
Maire

Me Catherine Adam  
Greffière